

LA TAXE DE SÉJOUR

Tarifs applicables au 1er janvier 2027

NATURE & CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT	TARIF/PERSONNE /NUIT
Palaces	4,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles I Résidences de tourisme 5 étoiles I Meublés de tourisme 5 étoiles	3,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles I Résidences de tourisme 4 étoiles I Meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles I Résidences de tourisme 3 étoiles I Meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles I Résidences de tourisme 2 étoiles I Meublés de tourisme 2 étoiles I Villages de vacances 4 et 5 étoiles	1 €
Hôtels de tourisme 1 étoile I Résidences de tourisme 1 étoile I Meublés de tourisme 1 étoile I Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles I Chambres d'hôtes I Auberges collectives	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,22 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus - tarif proportionnel au coût de la nuitée	5 %

Tarif/Personne/Nuit (taxe additionnelle comprise)
Conformément à l'article D.2333-45 du CGCT

EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

OFFICE DE TOURISME DU BEAU JARDIN
4 place du Marché
67370 TRUCHTERSHEIM
03 88 21 46 92
contact@lebeaujardin.alsace
www.lebeaujardin.alsace

Communauté de Communes Pays de la Zorn

Kochersberg Ackerland com com